

## Rapport du responsable du dossier sur les régimes de retraites

Que faut-il retenir des activités du RRUQ au courant de la dernière année? Voici quelques faits saillants :

- Le rendement pour l'année 2012 est de 10,83%;
- Le ratio de capitalisation est passé de 90,9% en 2011 à 88,8% à la fin de 2012;
- Le taux de cotisation de 18,1% est insuffisant pour assurer la pérennité de notre régime;
- L'indexation des rentes avant 2005 continuera d'être versée;
- L'indexation des rentes après 2005 est suspendue pour une autre année.

Le déclin du taux d'intérêt à long terme et les tendances démographiques font en sorte que la cotisation actuelle (18,1%) n'est plus suffisante pour assurer la viabilité du régime à long terme. Si nous avons fait le dépôt de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2012, la cotisation aurait dû être augmentée à 19,6% afin de financer les prestations futures et amortir une partie du déficit. Le RRUQ doit déposer une évaluation au 31 décembre 2013. Je vous rappelle que les employés ne peuvent pas contribuer plus de 9% en vertu des règles de l'Agence du revenu du Canada.

L'an dernier, je vous avais parlé de la mise sur pied d'un groupe de travail qui avait pour mandat de réviser l'adéquation entre les prestations, le financement et les placements afin d'assurer la sécurité des prestations et la pérennité du régime. Ce Groupe de travail sur le financement et la pérennité du Régime (GTFP) a remis son rapport au mois de juin dernier. Il contenait des scénarios d'amendements afin de stabiliser la cotisation. S'il y en a qui souhaitent lire ce rapport, on pourrait le mettre sur le site web de la FRUQ.

Je veux vous rassurer tout de suite. **Le rapport du GTFP ne touche pas les retraités actuels.** La loi sur les régimes complémentaires de retraite est claire au sujet des retraités. Les prestations acquises ne peuvent, en aucun cas, être modifiées. Seul le gouvernement pourrait modifier la loi et permettre au comité de retraite de modifier les prestations acquises.

Le rapport a été déposé à la table de négociations réseau afin de trouver une entente, et ce, avant la fin de l'année. Cette négociation ne touche pas les retraités qui, je le répète, sont protégés par la loi. Comme observateur au CIRAC, nous pouvons et devons suivre l'avancement des négociations.

En mai dernier, le Comité d'experts sur l'avenir des systèmes de retraite déposait son rapport (Rapport D'Amours). Ce document présente un état de situation du système de retraite québécois. Il propose un ensemble de recommandations pour en assurer la viabilité, tout en considérant les nouvelles réalités économiques et démographiques. Vous pouvez en prendre connaissance au :

[http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/services/publications/avenir\\_systeme\\_retraite/Pages/avenir\\_systeme\\_retraite.aspx](http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/services/publications/avenir_systeme_retraite/Pages/avenir_systeme_retraite.aspx).

Ce rapport formule plusieurs recommandations, dont une touche l'indexation des retraites. Dans un souci de diminuer le coût normal d'un régime, l'indexation pourrait être modifiée lors des négociations entre les employés actifs et l'employeur. Mais pour cela, la loi sur les régimes de retraite devra être changée. À court terme, il n'y a pas de danger. Le présent gouvernement a reporté la décision à une date ultérieure. Mais il se pourrait, que dans un avenir prochain, il songe à faire une ouverture dans ce sens. Il faut être vigilant.

Pour ma part, je quitte la FRUQ. J'ai déjà quitté le RRUQ le printemps dernier. C'est Gaétan Naud qui m'a remplacé au RRUQ. Il m'a été agréable de travailler avec la FRUQ durant les deux dernières années.

Bonne chance.

Florent Vignola